

Les Eglises ET Jérusalem

Sergio I. Minerbi

Ancien ambassadeur d'Israël en Côte d'Ivoire et auprès des Communautés européennes, docteur en histoire de la Sorbonne, professeur invité dans différentes universités, auteur d'une centaine d'articles scientifiques et de 11 livres.

Dès la première rencontre entre le Vatican et les sionistes, la position du Vatican sur la question de Jérusalem était déjà établie. Le 25 janvier 1904, Pie X recevait en audience privée Theodor Herzl, qui expliquait au pape la terrible situation des Juifs, une véritable tragédie. Il dit au pape :

“Nous avons besoin d'une terre pour ces pauvres gens.” Le pape demanda : “Est-ce que ça doit être Jérusalem?” Herzl répondit : “Nous ne demandons pas Jérusalem, mais la Palestine, seulement la terre profane.” Le pape donna une réponse claire : “Nous ne pouvons pas être en faveur de cela.” Puis le pape demanda si le Temple sera reconstruit à Jérusalem.

Après la guerre de 14-18

Quelques années plus tard, pendant la première guerre mondiale, le 4 Mai 1917, le pape Benoît XV reçut le leader sioniste Nachum Sokolov. Jérusalem constituait le problème politique majeur du Vatican dans son rapport au sionisme. Le pape fut clair et déclara, d'après le compte rendu de Sokolov : “Le

problème des Lieux Saints est pour nous de très grande importance. Les droits sacrés doivent être préservés. Nous allons régler cela entre l'Église et les grandes puissances."¹

Sur une plus grande échelle, le Vatican désirait l'internationalisation de la Palestine selon l'accord secret Sykes-Picot, qu'il connaissait déjà. A la Conférence de la paix ouverte à Versailles au début de l'année 1919, le Vatican ne fut pas accepté comme un partenaire aux accords de paix. La revue officielle du Vatican *Civiltà Cattolica*, écrivait en Mars 1919 qu'il serait criminel de permettre aux non-chrétiens d'obtenir des positions privilégiées en Palestine: "les Lieux-Saints sont en danger de tomber dans les mains des ennemis de la civilisation chrétienne."²

Le 2 avril, 1922, le leader Sioniste Haim Weizmann fut reçu par le Cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat du Saint-Siège. Weizmann apprit que le Saint-Siège avait soumis un « Aide Mémoire » à la Ligue des Nations, dans lequel le Vatican exprimait ses objections envers trois articles du projet du mandat pour la Palestine: l'article 2 qui concernait la sauvegarde des droits religieux ; l'article 4, sur la reconnaissance de l'Agence Juive, l'article 14 sur l'établissement d'une commission pour les Lieux-Saints. Nonobstant ses objections, le mandat Britannique sur la Palestine fut établi, mais l'article 14 concernant la Commission des Lieux-Saints, ne fut jamais appliqué.

A la veille de la décision de l'Assemblée des Nations Unies sur la Palestine le 29 novembre 1947, le bruit courrait que le Vatican aurait essayé d'influencer le vote en faveur de la résolution de l'ONU, afin d'obtenir l'internationalisation de Jerusalem. En définitive, le Vatican n'intervint pas officiellement sur le vote qui favorisait l'établissement d'un Etat juif en Palestine. A cette occasion, le Saint-Siège ne demanda pas aux pays catholiques de s'opposer à la résolution 181, ce qui aida à l'acceptation d'un Etat juif à côté d'un Etat Palestinien. Selon Silvio Ferrari,³ le Saint-Siège ne s'opposa pas à la création d'un Etat juif en Palestine, probablement parce que l'internationalisation de Jérusalem, qui était incluse dans le rapport de l' UNSCOP, semblait une défense suffisante pour les intérêts Catholiques en Terre Sainte.

Après la deuxième guerre mondiale

La résolution de l'ONU fut approuvée le 29 novembre, 1947 et les Etats Arabes entrèrent en conflit armé avec l'Etat d'Israël né le 14 mai, 1948. Le Saint-Siège mit en oeuvre une politique d'hostilité envers l'Etat d'Israël qui venait de naître. La majorité de la communauté catholique en Israël était arabe, et elle était tout à fait opposée à la création d'un Etat juif et beaucoup de Catholiques se trouvaient parmi les réfugiés Palestiniens qui avaient fui Israël vers les autres Etats du Moyen Orient. Les préoccupations du Vatican furent exprimées à travers trois

encycliques du pape Pie XII: *Auspicia Quaedam* du 1er mai, 1948, *In Multiciplibus Curis* de 2 octobre 1948 et *Redemptoris Nostri* du 15 avril 1949.

L'intention des sionistes était de limiter le débat avec le Vatican à quelques sanctuaires bien déterminés, alors que le but du Saint-Siège était de chercher dans la question des Lieux saints un prétexte pour demander l'internationalisation d'une partie de la Palestine. Le soupçon le plus grave du Saint-Siège était de voir les Juifs introduire en Palestine le bolchevisme. En 1948, le Saint-Siège était aussi préoccupé du sort des Lieux saints à Jérusalem. Il craignait qu'Israël n'abroge l'influence chrétienne et musulmane dans Jérusalem nouvelle pour la transformer en ville juive.

La position du Vatican se modifia quand le Saint-Siège donna son soutien au projet de partage de la Palestine puisque l'internationalisation de Jérusalem y était incluse. Celle-ci était, selon le Vatican, la seule possibilité de préserver les droits catholiques dans cette ville. Le pape donna son appui à l'internationalisation du fait que une partie des réfugiés palestiniens étaient des chrétiens. Face au refus israélien de laisser retourner les réfugiés arabes à Jérusalem, le Vatican espérait que l'internationalisation de la ville leur permettrait de revenir et de renforcer la présence chrétienne dans la ville, en assurant que les Lieux saints ne seraient pas seulement des musées mais des lieux actifs.

Le 24 octobre, 1948 le pape Pie XII publiait l'Encyclique '*In Multiplicibus*,' dans laquelle il soutenait qu'il fallait donner à Jérusalem un statut international qui pourrait préserver les Lieux Saints. Un exemple de l'influence indirecte du Saint-Siège sur les nations est donné par l'action du Cardinal Spelman, qui essayait de convaincre le Président Truman et d'autres responsables de la politique Américaine, que, "l'entrée de l'Etat d'Israël à l'ONU devait être conditionnée par une obligation claire de la part du nouvel Etat, d'appliquer les projets originaux pour un statut international" de Jérusalem.

Toute la ville

La négociation de Mgr Mac-Mahon avec les autorités israéliennes pour obtenir l'internationalisation de Jérusalem, en échange de la reconnaissance par le Vatican de la vision des choses israélienne, s'accompagnait de la menace qu'en cas contraire les catholiques agiraient contre ve dernier. Le secrétaire d'Etat du Saint-Siège pensait que toute Jérusalem était un Lieu Saint et donc qu'il fallait qu'un contrôle international s'applique à toute la ville, et pas seulement à la vieille ville.

Suite à la guerre de juin 1967, le Pape Paul VI lança un appel pour que "Jérusalem soit déclarée ville ouverte et inviolable en raison de son caractère de Lieu Saint et sacré." Dans les jours suivants, le Vatican demanda l'internationalisa-

tion des Lieux-Saints et l'application de la résolution de l'ONU du 29 novembre, 1947. Le Saint-Siège était encore lié à la formule du *corpus separatum*, mais la décision de l'Assemblée générale en 1949 concernant un *corpus separatum* ne fut jamais réalisée. Pour le Vatican, la solution en 1967 était de "laisser cette ville et ses alentours sous un régime international" qui seul pourrait « sauvegarder les droits des diverses croyances religieuses. »⁴ A Jérusalem "les Lieux saints sont si nombreux qu'il n'est pas possible de séparer les deux questions, c'est-à-dire celle de Jérusalem, et celle des Lieux-Saints." ⁵ Selon le Vatican, en Juin 1967, "seul un régime international" pouvait veiller au maintien et au libre accès aux Lieux saints. Selon un document de l'ONU, seule "l'Eglise catholique a manifesté systématiquement son désaccord."⁶

En 1967, suite à la Guerre de Six Jours, Israël occupa toute la ville de Jérusalem et ses environs. Le gouvernement d'Israël affirma vouloir garantir la sécurité des Lieux saints et leur éviter des dommages à cause des opérations militaires. Il déclara ne pas vouloir intervenir dans leur administration qui devait être confiée aux autorités religieuses. Le Pape Paul VI déclara en 1967 que "la Ville Sainte de Jérusalem doit rester pour toujours la ville de Dieu, un oasis de paix et de prière avec son propre statut et une garantie internationale." Quelques jours après la conquête de la ville par Israël le 26 juin 1967, il tint une allocution dans laquelle il dit, entre autres, "La Ville Sainte de Jerusalem doit rester pour toujours ce qu'elle représente: la Ville de Dieu, libre oasis de paix et de prière, lieu de rencontre, d'élévation et de concorde pour tous, avec un statut propre, internationalement garanti."⁷

Yaakov Herzog fut envoyé au Vatican le 30 juin 1967 avec un message du Président du Conseil d'Israël Levi Eshkol, qui demandait l'opinion du pape Paul VI sur le statut des Lieux saints et leur caractère international. Les sanctuaires furent tous ouverts par Israël, mais le Vatican resta convaincu "que la seule solution pour la protection des Lieux saints consiste à placer la ville de Jérusalem et ses environs sous un contrôle international comme *corpus separatum*."⁸ Le Vatican envoya à Jérusalem en juillet 1967, Mgr Felici, à l'époque le sous-secrétaire de la Sacrée Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires (semblable à un Ministère des Affaires Etrangères). Mgr. Angelo Felici souscrit à un communiqué conjoint sur un certain nombre de formules "qui pourraient être prises en considération en vue d'une solution acceptable pour l'important problème des Lieux saints."⁹

L'abandon de l'internationalisation

Plus tard, le Vatican abandonna l'idée d'une internationalisation territoriale de Jérusalem et se rapprocha d'un statut plus fonctionnel pour les Lieux-Saints. Dans

son allocution du 22 décembre 1967, le Pape Paul VI fit une distinction entre deux questions: la première concernant les Lieux saints (“garantir la liberté de culte, le respect, la conservation des Lieux saints et l'accès aux Lieux Saints”), la seconde concernant “la libre jouissance des droits religieux de toutes les communautés présentes sur la territoire Palestinien.”¹⁰

Dans les années suivantes, le Vatican semble avoir abandonné l'idée d'un statut international pour Jérusalem, se limitant à demander un statut spécial et des garanties internationales pour les sanctuaires des différentes communautés.¹¹ Selon Jabber, le Vatican pensait qu'une solution basée sur la protection et la surveillance internationale, aurait été nécessaire et suffisante pour les Lieux saints hors de Jérusalem.¹² Selon Ferrari, le 24 novembre 1967, le gouvernement israélien aurait proposé de confier “les Lieux saints chrétiens à un comité composé des représentants de différentes communautés chrétiennes.” Le Vatican changeait ainsi de position. Il demandait désormais “un statut spécial avec garantie internationale.” Après décembre 1968, le journal officiel du Vatican, l'*Osservatore Romano* protestait contre la situation préoccupante de Jérusalem, en la définissant comme “contraire à la loi” et “basée sur des faits accomplis.”

Le 15 mars, 1971 le pape, dans une nouvelle allocution demanda la reconnaissance “des exigences particulières des Lieux saints de Palestine, de la permanence des chrétiens sur cette terre, et du statut de Jérusalem.” Quelques mois après, le 24 juin, il déclarait que Jérusalem devait être “protégée par un statut spécial, revêtu d'une garantie juridique internationale.”¹³

Le 25 mars 1974, Paul VI revenait à la charge: “L'église à Jérusalem est une des préoccupations principales du Saint-Siège et du monde chrétien tout entier. Une situation sans base juridique claire, sans garantie et reconnaissance internationales, rendra difficile une solution juste qui doit prendre en considération les droits de tous. Ceci en particulier à Jérusalem, Ville Sainte et capitale du monothéisme, au sommet de la pensée des croyants en Jésus. Sans la présence des croyants dans les Lieux saints de Jérusalem et de la Terre Sainte, ils resteront semblables à des musées.”

En février, 1976, eut lieu à Tripoli, en Libye, un dialogue islamo-chrétien. La délégation libyenne demanda d'ajouter deux articles : l'article 20 qui définissait le sionisme comme une forme de racisme et l'article 21 qui établissait le droit du peuple palestinien à retourner sur sa terre et définissait Jérusalem comme une ville arabe et manifestait son opposition aux projets pour l'internationalisation de Jérusalem, deux articles que, quelques jours après, le Saint-Siège notifia n'avoir pas acceptés. Le 12 janvier 1978 le Ministre des Affaires d'Israël, Moshe Dayan, fut reçu par Paul VI. Le pape manifesta son appui aux efforts de paix d'Israël et de l'Égypte et souligna que, selon le Saint-

Siège, le problème de Jérusalem devait être résolu par des garanties internationales.

Le Pape Jean-Paul II décréta le 13 décembre 1978 que l'Institut pontifical Notre Dame de Jérusalem, située à Jérusalem, dépendrait directement du Saint-Siège et "devait être considérée comme un Lieu saint oecuménique." Cette définition est plutôt étrange et donne l'impression que le pape avait l'intention de multiplier le nombre des Lieux Saints, mais elle resta jusqu'à ce jour unique.

Le Vatican défend les 3 religions

Le 3 décembre 1979, l'Observateur Permanent du Saint-Siège auprès de l'ONU, fit une déclaration sur Jérusalem, dans laquelle il expliqua la signification du "statut spécial avec des garanties internationales," que le Saint-Siège avait demandé. Ce statut, selon lui, devait inclure des garanties pour la pleine égalité pour les trois communautés religieuses, pour leur liberté de culte et leur libre accès aux Lieux Saints. Les garanties pour la pleine égalité incluaient des garanties pour la vie spirituelle, culturelle, civile et sociale ainsi que des possibilités égales pour le développement économique, l'éducation, et le travail. Cette intervention du Saint-Siège va très au delà du domaine strictement religieux. Sous le couvert de la question des Lieux saints, il demande la pleine égalité pour les chrétiens et les musulmans dans les domaines de l'économie, l'éducation et le travail.

Le quotidien semi-officiel de Saint Siège, *L'Osservatore Romano*, du 30 juin 1980 rendit publique une note diplomatique sur Jérusalem présentée à l'ONU : "Jérusalem appartient spirituellement à tous les chrétiens; de nombreux sanctuaires indiquent les lieux de la vie de Christ. Dans cette ville unique au monde caractérisée par un pluralisme religieux, ce dernier doit être reconnu et sauvegardé sans qu'aucune religion ne soit subordonnée à une autre." "La question de Jérusalem ne peut pas se réduire au simple 'libre accès aux lieux saints pour tous'. Il faut en plus:

- 1 – garantir le caractère global de Jérusalem comme patrimoine sacré commun aux trois religions monothéistes;
- 2 – sauvegarder la liberté religieuse dans tous ses aspects ;
- 3 – défendre les droits acquis des différentes communautés ;
- 4 – assurer la permanence et le développement des activités religieuses éducatives et sociales ;
- 5 – appliquer un traitement paritaire pour les trois religions ;
- 6 – un procédure juridique appropriée qui ne soit pas l'émanation des volontés intéressés."

Le même communiqué réitère que quiconque exerce la souveraineté sur la Ville Sainte doit assumer l'engagement de sauvegarder les droits relatif aux

Lieux saints et aux communautés respectives sur la base d'un système juridique garanti par une instance supérieure internationale.¹⁴

Le tournant Jean Paul II

La lettre Apostolique "*Redemptionis Anno*" du 20 Avril 1984 était signée par le Pape Jean Paul II. Dans cette lettre, le pape écrivait entre autres: "Pour le peuple juif qui vit dans l'Etat d'Israël et qui dans cette terre conserve des témoignages précieux de son histoire et de sa foi, nous devons invoquer la sécurité désirée et la juste tranquillité qui est la prérogative de chaque nation, la condition de vie et de progrès pour chaque société. Le peuple palestinien, qui a en cette terre enfoncé ses racines historiques et depuis des décennies, a un droit naturel à la justice, pour retrouver une patrie et pouvoir y vivre en paix et tranquillité avec les autres peuples de la région." Dans la même lettre le pape demandait de faire le possible pour préserver le caractère sacré et unique de la ville." Non seulement les monuments ou les Lieux saints, mais tout l'ensemble de Jérusalem historique et l'existence de la communauté religieuse, leur condition, leur avenir, ne peuvent pas ne pas être l'objet de l'intérêt de tous."

Jean Paul II revendiquait dans cette lettre pour Jérusalem un statut spécial garanti internationalement, et une entité supranationale munie de moyens adéquats pour assurer la préservation des caractéristiques de la ville.

La première fois que l'Etat d'Israël apparaissait dans un document religieux catholique, c'était dans les 'Notes' de 1985, ou il était dit: "L'existence de l'Etat d'Israël et ses options politiques, devaient être envisagées non pas dans une perspective religieuse, mais en relation au principe commun de la loi international." Quelques années après, le 10 Avril 1989, Renato Martino déclara: "Pour nous, la Terre Sainte c'est notre patrie, notre ville natale. Le Saint-Siège n'est pas seulement intéressé à conserver l'archéologie, les objets d'art et l'architecture des communautés chrétiennes historiques, mais aussi les communautés même." Martino demanda pour "la vieille ville" des garanties internationales, l'égalité en droit des trois religions monothéistes et des garanties pour que ces trois communautés puissent continuer à exister et à vivre en paix. Selon lui, la proclamation par Israël de Jérusalem en tant que "capitale éternelle et indivisible" du pays, était contraire à la loi internationale.¹

Le 22 janvier 1991, un appel de Juifs de Rome signé par le le Grand Rabbin E. Toaff était adressé au Saint-Siège. Il affirmait que la position du "Saint-Siège de ne pas reconnaître l'Etat d'Israël semble insoutenable sur le plan politique et injustifié sur le plan moral." Selon les signataires de l'appel, beaucoup de Juifs pensaient que le Saint-Siège ne reconnaissait pas l'Etat d'Israël du fait "d'un préjugé théologique." Le Saint-Siège publia une réponse en quatre pages du porte

parole officiel, Joaquín Navarro-Valls, dans lequel il était dit: “La difficulté est la question du statut de Jérusalem.” L’annexion unilatérale par Israël en 1980, “est contraire au principe du droit international.” Le Saint Siège considérait que Jérusalem est un patrimoine spirituel pour des millions des croyants et “doit avoir un statut spécial, garanti internationalement.” Sont nécessaires des garanties pour la préservation réelle de l’identité et des caractéristiques historiques, religieuses et culturelles de la ville. Et aussi des garanties pour l’égalité des droits des trois communautés religieuses, pour la conservation des Lieux saints qui s’y trouvent. “Pour la ville de Jérusalem et ses sanctuaires, il est évident qu’il s’agit de valeurs tellement universelles que toute solution qui ne satisfait pas toutes les parties ne serait pas adéquate. Sur le traitement réservé en Israël aux communautés et aux institutions chrétiennes, le moindre qu’on puisse dire est qu’il est en contradiction avec les principes de la liberté religieuse et de l’égalité de tous les citoyens devant la loi.”

La critique d’Israël

Ayant réglé la question juive avec la déclaration *Nostra aetate*, le Saint-Siège se sent alors libre de critiquer Israël sur le plan politique.¹⁶ En octobre 1991 commença la conférence multilatérale de Madrid à laquelle le Saint-Siège ne fut pas invité. Les conversations entre le Saint Siège et Israël étaient maintenues secrètes et le Délégué Apostolique avait rencontré le Ministre des Affaires étrangères, David Lévy. Une commission bilatérale fut établie par un communiqué officiel du Saint-Siège du 7 juillet 1992. Quelques jours après, le 29 juillet, le directeur de la salle de presse du Saint-Siège, Joaquín Navarro-Valls, déclara: “les pourparlers ont pour but d’établir les conditions de liberté pour l’église catholique en Israël et dans les territoires occupés par Israël.” Mais la question de Jérusalem fut définie comme une question multilatérale que le Saint-Siège n’aurait pas discuté avec Israël.

En septembre 1992, le Délégué Apostolique à Jérusalem, Andrea Cordero Lanza di Montezemolo donna un interview au quotidien *The Jerusalem Post*. Il dit entre autres que la possibilité d’établir des relations diplomatiques formelles entre l’Etat d’Israël et le Saint Siège, ne dépendait pas d’un accord préalable sur des questions politiques comme le statut de Jérusalem. Il expliqua que la déclaration du 29 juillet 1992 avait suivie les conversations tenues par l’ambassadeur Moshé Gilboa. Éventuellement, ces conversations auraient abouti à un document international “pour normaliser les relations entre le Saint Siège et Israël. Ceux qui participeront à ces négociations devront discuter des questions politiques comme le statut de Jérusalem et les droits des palestiniens.” Le Délégué Apostolique souligna que le Saint-Siège ne voulait pas

changer le *statu quo* qui établissait les droits de la communauté chrétienne dans les Lieux saints. Le délégué avait reçu une lettre inquiète, envoyée par le conseil islamo-chrétien et arabe de Jérusalem, signé entre autres par le patriarche latin Michel Sabbah.

Nonobstant ce début prometteur, depuis la date de la signature de l'Accord fondamental, la politique du Saint-Siège a été constamment hostile à Israël et le Saint-Siège a toujours pris parti pour les Palestiniens. Peut être la raison de cette politique réside-t-elle dans le fait que certains Palestiniens sont catholiques, ou peut être est-elle due à la nécessité de trouver une excuse à une position fondamentalement théologique ? Le fait est que les relations officielles avec Israël ont été établies seulement après la poignée de mains du Premier Ministre Yitzhak Rabin avec Yasser Arafat le 13 septembre, 1993 à la Maison Blanche. L'échange des ambassadeurs a eu lieu seulement après qu'Israël et l'OLP ont signé les accords du Caire en 1994.

Les problèmes principaux

Il semble que les problèmes principaux qui opposent le Saint Siège à Israël soient les droits des Palestiniens et la question de Jérusalem. En outre, depuis lors et jusqu'à aujourd'hui (2011) la question de l'exemption des édifices ecclésiastiques des impôts, n'a pas été résolue.

Dans l'Accord Fondamental on ne mentionne pas la question de Jérusalem. Selon l'interprétation du Saint Siège on devait prévoir un statut spécial internationalement garanti pour assurer la tutelle des valeurs religieuses sur place. Cette exigence du Saint-Siège pouvait coexister avec l'hypothèse d'une Jérusalem Capitale d'Israël ou le partage de la souveraineté en deux parties, ou enfin, l'internationalisation de toute la ville sous la juridiction de l'ONU.¹⁷

Même si le Saint-Siège a préféré surseoir, pour le moment, à la solution qu'il désire de toute évidence, à l'instar de Benoît XV en 1917, même si la question a cessé d'être un obstacle à la normalisation des relations entre les deux États, elle n'en subsiste pas moins et sera, comme m'en a informé Monseigneur Sabbah, discutée en présence de toutes les parties concernées : Palestiniens, musulmans et autres. *L'Osservatore Romano* s'en est expliqué au demeurant le 1er janvier 1994 : "Le Saint-Siège continue de se sentir fondé à réclamer certaines garanties internationales."

Le 4 mai 1994, le jour de la signature de l'accord du Caire, le patriarche Latin de Jérusalem publia un communiqué dans lequel il demandait "un changement total de la position d'Israël" dans les territoires occupés. Le pape avait souhaité, en 1996, que Jérusalem préserve son unité et son caractère ; ajoutant cependant que les Lieux saints perdraient beaucoup de leur signification s'ils

n'étaient pas constamment entourés de communautés dynamiques, jouissant d'une véritable liberté de conscience et de foi. La réouverture en septembre de la même année d'un petit tunnel datant de l'époque des Maccabées et parallèle au mur des Lamentations (ne courant donc pas comme certains l'avaient prétendu à l'époque, sous l'esplanade du Temple) allait servir de prétexte aux Palestiniens pour déclencher des agressions armées avec des morts et des blessés. Sa Béatitudo Michel Sabbah s'associa aux protestations palestiniennes et organisa une déclaration commune des églises chrétiennes de Jérusalem : " Dieu est contre l'oppression." Réunir les confessions chrétiennes de la ville sur la même plateforme n'est pas fréquent, mais devient facile dès lors qu'il s'agit de condamner Israël. On ne saura pas qui autorise Sabbah à accuser le gouvernement israélien de discrimination des Palestiniens en faveur des Juifs, et à parler au nom de Dieu...

Le 26 octobre 1998, Mgr. Jean-Louis Tauran vint expressément à Jérusalem pour définir devant les évêques de la région les positions du Saint-Siège quant au statut de la ville. La situation du moment lui semblait relever d'une injustice criante du fait d'Israël sur le plan du droit international. Le Saint siège estimait que la question de Jérusalem devait faire partie d'une négociation multilatérale. Selon Mgr Tauran le Saint siège était en faveur d'un "statut spécial internationalement garanti" afin que soit préservée l'égalité des droits pour les trois religions. Le Saint siège rejetait "l'occupation par la force, par une des parties, d'une zone de la ville de Jérusalem." Il critiquait aussi Israël pour son "manque de respect pour certaines résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU." Selon Tauran, l'exterritorialité des Lieux Saints ne lui suffisait pas puisque c'est toute la ville de Jérusalem qui est sacrée. Et puis : "Jérusalem-Est est illégalement occupée. Il n'est pas correct d'affirmer que le Saint Siège néglige les aspects politiques du dossier et ne s'intéresse qu'aux problèmes religieux, les deux volets sont strictement liés."

Il est évident que sur la question de Jérusalem la position du Saint-Siège et celle d'Israël sont tout à fait différentes. Ce fait a été mis en évidence par l'accord entre le Saint Siège et l'OLP, signé le 15 février, 2000. Sans nommer Israël, l'accord souligne que "des décisions unilatérales et des actions qui puissent changer le caractère spécifique et le statut de Jérusalem sont moralement et légalement inacceptables."¹⁸

Le 27 janvier, 2001, Monsieur Jean-Louis Tauran, secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les Etats tenait une conférence importante sur le Saint-Siège et la "Terre Sainte" à Marseille. Il rappela les mots du Pape Jean Paul II: "Personne ne doit accepter, dans cette partie du monde qui a accueilli la révélation de Dieu aux hommes, la banalisation d'une sorte de guérilla, la persistance

de l'injustice, le mépris du droit international, ou la mise entre parenthèses des Lieux saints et des exigences des communautés chrétiennes." "Il est grand temps de revenir aux principes de la légalité internationale: interdiction de l'acquisition des territoires par la force, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le but du pèlerinage de Saint Père, a été de rappeler qu'après la chute du mur de la honte il était plus impérieux d'abattre le mur de la haine."

La Terre Sainte l'est pour les Juifs, les chrétiens et les musulmans, "parce que c'est la terre traditionnellement liée aux origines de l'islam." Cette définition me semble inexacte puisque pour l'islam la Terre liée a ses origines n'est pas la Palestine mais l'Arabie Saoudite. "Au centre, comme source et synthèse de la sacralité de cette terre, il y a Jérusalem, "patrie de cœur de tous les descendants spirituels d'Abraham" (*Redemptionis Anno*, 20 avril, 1984). Dans sa conférence, Mgr Tauran rappela que "le pape, comme la communauté internationale, n'a jamais accepté l'annexion de territoires par la force et a toujours invité à la rencontre, au dialogue, aux négociations." Le retard de la paix pourrait signifier "l'ajournement des espérances de démocratisation politique, un ralentissement de la libéralisation économique, le maintien des concentrations de réfugiés." Le Saint siège rappelle que la paix doit être une paix juste et les négociations doivent se dérouler dans "le respect et l'égalité des parties et l'égalité de leurs exigences. La solidarité peut se manifester dans la répartition généreuse et le partage des ressources essentielles telles que les ressources en eau." "Le Saint siège espère une solution pacifique des conflits, refuse l'occupation par la force d'une partie de la ville de Jérusalem, demande un statut spécial internationalement garanti pour les parties les plus sacrées de la Ville Sainte." "Le Saint siège a toujours cherché non à faire vivre les chrétiens dans un ghetto mais, au contraire, en symbiose avec l'islam et le judaïsme. "A l'occasion du processus de décolonisation du siècle dernier, les chrétiens ont eu le sentiment d'être abandonnés face à l'islam majoritaire et face à un nouvel Etat créé pour les Juifs et face aux Palestiniens." "Pour le Saint-Siège, et le Pape l'a répété avec force au cours de son récent pèlerinage en Terre Sainte, tout extrémisme religieux pour justifier des actes d'exclusion et de violence n'est qu'une perversion de la religion et donc une action à condamner. Si Dieu est unique, il nous demande à tous de nous reconnaître comme frères." "Le Saint-Siège a toujours accepté ce qui fut fixé par la Résolution 181 du 29 novembre 1947, à savoir que Jérusalem devait être l'objet d'un régime spécial, sous l'égide de la Communauté internationale. On parla alors d'un "*corpus separatum*" qui concernait une extension beaucoup plus vaste de Jérusalem dont on discute aujourd'hui. Cette Résolution est encore en vigueur. Depuis lors, de nombreuses Résolutions ont repris

ce principe et le Saint siège, surtout après "l'annexion par la force de la part d'Israël de la zone Est de la Ville, a plaidé pour l'adoption d'un 'statut spécial internationalement garanti'" afin de sauvegarder le caractère unique des parties les plus sacrées de la Ville, chères aux trois religions monothéistes.

Selon une étrange nouvelle de presse de mai 2009, le président d'Israël Shimon Peres, aurait manifesté son intention de transférer au Vatican la souveraineté israélienne sur certains Lieux saints chrétiens. Cette position rencontre l'opposition du Ministre de l'intérieur Eli Yishai, selon la radio de l'armée. Selon cette nouvelle, le président Peres aurait fait des pressions sur le gouvernement d'Israël afin qu'il accepte de renoncer à la souveraineté sur six Lieux Saints: l'église de l'Annonciation à Nazareth, le Cénacle sur le Mont Sion, Gethsémani sur le Mont des Oliviers à Jérusalem, et l'Eglise de la Multiplication des pains et des poissons à Tabgha.

Le Ministre Yishai refusa de signer la cession. Si Israël renonçait à la souveraineté sur ces Lieux saints, ils appartiendraient légalement au Saint siège. Toute demande israélienne d'ouvrir une route ou poser un tuyau d'eau ou une infrastructure électrique, devrait être approuvé par le Vatican. Le rabbin David Rosen fit remarquer que la cession du Cénacle serait considérée par les musulmans comme une injustice à leur égard en faveur des chrétiens. Le Ministre du tourisme Stas Meseznikov ajouta: "Si nous étions sûr que ce cadeau au monde chrétien amènerait des millions des pèlerins chrétiens ici, alors nous aurions une bonne raison de penser à cela," une déclaration certainement inopportune.

Pour le Saint siège, le rêve de l'internationalisation de Jérusalem est toujours là, même si le Vatican se rend compte qu'il n'est pas possible de le réaliser. Aujourd'hui ce problème reste insoluble. On peut espérer qu'un jour le Saint siège comprendra qu'Israël, le seul Etat démocratique de la région, n'est pas son ennemi et particulièrement quand il est question du sort des Chrétiens. Les Israéliens devraient essayer de parvenir à un dialogue sérieux avec le Saint-Siège, en accordant aux institutions chrétiennes, l'exemption fiscale d'une part tout en restant ferme sur les questions de principe, d'autre part.

Les Autres Eglises chrétiennes

Après la guerre de six jours, il y a eu plusieurs visites importantes à Jérusalem : celle du patriarche grecque orthodoxe de Jérusalem, celle du patriarche arménien de Jérusalem, celle du docteur Patten, le président de l'Union des Eglises Evangéliques des Etats Unis, et d'autres. Certaines personnalités des différentes églises se trouvaient d'accord sur les points suivants:

1. Opposition à toute internationalisation ou division de Jérusalem en laissant la souveraineté à Israël.

2. Louange à la politique d'Israël dans les Lieux saints.
3. Les projets de construction dans les alentours de Jérusalem ne nuisent pas à la sainteté de Jérusalem.
4. Il n'y a pas de raison théologique pour empêcher le retour de Jérusalem à la souveraineté juive. Le retour peut être considéré comme la réalisation d'une prophétie biblique.

Le Conseil Oecuménique des Eglises, le Conseil Mondial des Eglises, et la Fédération des Eglises Protestantes en France, demandaient en 1971 une garantie internationale de libre accès aux Lieux saints. Parmi les Grecs orthodoxes il y avait à cette époque davantage de voix qui s'opposaient à l'internationalisation.

L'église Orthodoxe

Cette église s'est opposée à l'internationalisation de Jérusalem. En juillet, 1967, les patriarches de Moscou ont lancé un appel contre le complot colonialiste que certains pays avaient ourdi pour encourager les églises Occidentales à accepter l'internationalisation de Jérusalem, tandis que leur intention était de laisser la ville rester une partie d'Israël. **Le patriarche d'Antioche envoya deux évêques à Constantinople pour s'opposer à l'internationalisation.**

Les évêques orthodoxes aux Etats-Unis prirent une décision en juin 1967 selon laquelle il faut défendre le droit du patriarche grecque orthodoxe à Jérusalem et donner aux Lieux saints un statut international. Les Grecs orthodoxes de Jérusalem s'y opposaient parce qu'ils craignaient la puissance de l'église catholique dans ces lieux. Pour eux, la souveraineté israélienne est une garantie du *statu quo* dans les Lieux saints. En novembre 1979, une personnalité du patriarche de Constantinople déclara que l'église grecque orthodoxe voudrait voir Israël et les Etats Arabes ainsi que les grandes puissances garantir le *statu quo*. Le chef de la communauté grecque orthodoxe à Albain, l'archevêque Gabriel Zlivi, en Janvier 1974, demanda de reconnaître les droits exclusifs des Arabes sur Jérusalem.

L'église Arménienne

Cette église a gardé de bonnes relations avec Israël et s'est opposée à l'internationalisation des Lieux saints. Elle regarde la souveraineté israélienne comme une garantie de ses droits dans le cadre d'un *statu quo* général.

Les Protestants

En général, ils n'ont pas pris une position officielle sur la question de Jérusalem et des Lieux saints, dans la mesure où ils reconnaissent au terme de "Lieux saints" une valeur, soit que les protestants n'aient pas de droits sur les Lieux

saints, soit que, déjà en juillet 1967, des théologiens protestants importants rendirent public leur appui à la présence d'Israël dans tout Jérusalem. L'expérience a montré que la souveraineté israélienne garantit la liberté d'accès aux Lieux saints chrétiens pour tous les fidèles.

Selon certains juristes protestants on pourrait imaginer une exterritorialité pour les Lieux saints. Seul un traité de paix israélo-arabe pourrait garantir la continuation des conditions actuelles dans les Lieux saints. En revanche, en juillet 1967, l'exécutif du NCC, National Council of the Churches of the Christ in the USA, qui représente 43 millions de fidèles dans les Etats-Unis, déclara son soutien à une présence internationale dans la ville de Jérusalem pour préserver la ville et défendre les Lieux saints. Ils étaient opposés à l'annexion unilatérale par Israël d'une ville qui est sainte aussi pour les chrétiens et pour l'islam. Le National Council, en février 1972, prit la décision d'appuyer l'unification de Jérusalem et dans les conditions existantes ne crut pas nécessaire d'établir une entité politique séparée sous contrôle international, sans pourtant approuver les actions unilatérales d'Israël à Jérusalem. Le congrès de février 1979 à Jérusalem avec 500 représentants des églises évangéliques des Etats-Unis, a accordé son soutien à la souveraineté d'Israël sur Jérusalem.

L'assemblée du *World Council of Churches* fut réunie à Harare au Zimbabwe entre le 3 et 14 décembre 1998. Dans les décisions de cette réunion nous avons trouvé les points suivants : le judaïsme, la chrétienté et l'islam devraient coopérer ensemble pour que Jérusalem soit une ville ouverte pour les trois religions. Le Conseil mondial des églises est constitué de 349 Eglises.¹⁹ Chaque solution devrait prendre en considération les droits légitimes des églises concernées et les relations entre les communautés chrétiennes et les autorités, conformément aux traités internationaux, ainsi que les décisions des Nations Unies et le *statu quo* des Lieux saints. La question de Jérusalem concerne la protection des Lieux Saints et est liée aussi au peuple vivant dans la ville. Les Lieux saints ne peuvent pas devenir des monuments pour les visiteurs mais doivent servir de lieux de prière pour toutes les affiliations religieuses. Le futur statut de Jérusalem doit être considéré comme inextricablement lié à un règlement général du conflit plus large du Moyen-Orient et aux destins des peuples israélien et palestinien. Les participants à la réunion de Harare pensaient qu'il était important de condamner les violations des droits fondamentales des Palestiniens à Jérusalem qui pourraient être obligés d'abandonner les lieux.

Depuis les années 1980 les trois nouveaux développements dans le contexte religieux et politique qui ont influencé la communauté chrétienne sont: l'engagement politique et social du clergé ; une plus forte coordination parmi les hié-

rarchies comme résultat de l'intifada, et des nouvelles positions suite aux accords d'Oslo et aux négociations en cours.

La première Intifada (1987-1992) amena un changement majeur au sein des communautés chrétiennes de Jérusalem. Une partie des chrétiens était directement concernée par l'intifada et ils y prenaient part. Michael Dumper donne un tableau qui n'est pas toujours exact de la situation des chrétiens ou de la communauté chrétienne palestinienne. Selon lui, l'autorité nationale Palestinienne est devenue depuis les accords d'Oslo de 1993, l'interlocuteur principal des Arabes palestiniens. L'Autorité Palestinienne a graduellement pris la place du contrôle jordanien sur l'administration religieuse. Il y eu une arabisation progressive du clergé selon Dumper, et l'identité nationale palestinienne s'est parfois substituée à l'identité religieuse.

Les Arabes épiscopaux (anglicans) comme Hanan Ashrawi, reflètent l'identification des laïques avec le mouvement Palestinien dans les années 1980. Samir Qafity pour les Arabes épiscopaux, Lutfi Laham pour les Grecs catholiques, et Michel Sabbah pour les catholiques romains se mêlent beaucoup à la politique au jour le jour, les questions de propriété foncière et de structure administrative. Dans la communauté Grecque orthodoxe il y a un conflit permanent entre le Patriarcat Grec orthodoxe et les membres laïques arabes de la communauté. Les discussions portent surtout sur le contrôle des terrains et des finances. Les Grecs Orthodoxes afin de maintenir une position prééminente dans la basilique du Saint Sépulcre doivent réagir avec précaution aux changements politiques. Les Palestiniens orthodoxes sont opposés à la vente au gouvernement israélien de certains terrains de l'Eglise.

Dans une deuxième étape, les Eglises arrivaient à une meilleure et plus stricte coordination. Suite à l'intifada, une crise affecta les relations de l'Etat d'Israël et des Eglises alors que plusieurs hommes de religion avaient pris des positions ouvertes contre l'occupation israélienne. Entre janvier 1988 et décembre 1992, on eût la publication de plusieurs déclarations des chefs de communautés chrétiennes de Jérusalem. En 1990, le Saint Sépulcre fut fermé pour 24 heures pour la première fois depuis 800 ans, pour protester contre la « saisie » de l'hospice Grec Orthodoxe de Saint John. En effet, il s'agissait de l'achat par une organisation juive du bâtiment vide de l'hospice, situé en face de l'Eglise du Saint Sépulcre. Selon Dumper,²⁰ la position des églises s'opposait à la politique d'Israël à Jérusalem. Graduellement leur position se rapprochait de celle des Palestiniens. Les églises furent sensibles surtout à l'incident de l'hospice Saint Jean. La perspective d'un déploiement juif sans contrôle dans les quartiers chrétiens et avec l'appui du gouvernement israélien était un cauchemar.

Le 30 décembre, 1993 fut signé à Jérusalem l'Accord Fondamental entre le

Saint Siège et l'Etat d'Israël. Avec cet accord, le Vatican voulait rétablir son influence et se présenter comme interlocuteur dans les discussions sur l'avenir de la ville et en particulier de la vieille ville. Le 14 novembre 1994, fut publié un mémorandum sur la signification de Jérusalem pour les chrétiens. Le mémorandum reconnaît la sainteté de la ville ainsi que pour le judaïsme et l'islam et réaffirme l'importance du *statu quo*. Il appelait à un statut spécial pour la ville garanti par la communauté internationale. Cette définition qui avait été incluse dans la résolution 181, n'avait pas une portée géographique et pouvait laisser ouverte la possibilité d'une double capitale à Jérusalem.

Après une courte période pendant laquelle il semblait que le Pape Benoit XVI, récemment élu, aurait été prêt à combattre avec courage le fondamentalisme islamique, le Saint-Siège est retourné sur ses positions antérieures. Encore une fois, Israël est tenu pour responsable de tous les maux de Moyen Orient, de l'exode des réfugiés palestiniens jusqu'à l'érection du mur de séparation. Les responsabilités des autorités palestiniennes, qui sont à la racine des démarches politiques d'Israël, sont tout à fait négligées par le Saint-Siège, notamment en ce qui concerne le Mur, une nécessité primordiale pour la protection contre les attaques terroristes des Palestiniens à l'intérieur d'Israël.

Le Centre oecuménique Sabeel de théologie de la libération

Sabeel Ecumenical Liberation Theology Center est une organisation des chrétiens qui professent la théologie de la Libération ; elle est basée à Jérusalem et a été fondée en 1990, par le pasteur Naim Ateek, Palestinien anglican, ancien chanoine de la cathédrale Saint-Georges de Jérusalem. Sabeel, qui préconise "l'investissement moralement responsable," a été critiqué pour sa promotion d'un programme de lutte contre Israël, y compris le désinvestissement en Israël. Il a également été accusé de se servir d'une rhétorique antisémite. En 2004, Sabeel publia un document intitulé *Principes pour une paix juste en Palestine-Israël*, décrivant son soutien à une solution à deux Etats, comme objectif immédiat, tout en envisageant qu'elle pourrait aboutir à un seul Etat. Le document présente plusieurs demandes adressées à Israël, y compris la nécessité des réparations à apporter aux Palestiniens. Il précise en outre que "aucune solution n'est acceptable si elle ne garantit les droits à l'autodétermination, l'indépendance et la souveraineté des Israéliens et des Palestiniens" et appelle à "un traité de paix... entre les deux Etats de Palestine et d'Israël pour garantir la pleine souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun, y compris les frontières, les droits à l'eau, et à d'autres ressources."

Le document annonce que "l'espoir" de Sabeel est: "Deux Etats souverains et démocratiques. Ce scénario envisage le retrait total d'Israël de tous les terri-

toires occupés, y compris Jérusalem-Est, conformément aux résolutions des Nations Unies 242 et 338. Les Palestiniens devraient établir leur Etat souverain sur 23% de la terre de Palestine.” “Quant à Jérusalem, elle devra être partagée,” disent-ils. Le document affirme que “ la ville doit rester ouverte à tous. Un traité de paix sera établi et les deux pays deviendront interdépendants économiquement, s’aidant l’un, l’autre afin de développer leurs ressources pour le bien-être de leurs peuples.” Derrière ce discours de circonstance, le fait même d’exploiter le langage de la théologie de la libération démontre la volonté de Sabeel d’utiliser des motifs religieux chrétiens pour la cause palestinienne. C’est une démarche qui éloigne la paix entre Israéliens et Palestiniens.

notes

1. Sergio Minerbi, *L'Italie et la Palestine*, PUF, Paris, 1970 ; Sergio I. Minerbi, *The Vatican and Zionism*, Oxford University Press, New York, 1990.
2. *Civiltà Cattolica*, March 1919 cité dans C. Klein “Vatican and Zionism, 1897-1967,” *Christian Attitudes on Jews and Judaism* 36-37 (June-August 1974) pp.11-12.
3. Silvio Ferrari, *Vaticano e Israele*, Sansoni Editore, Firenze, 1991, p32
4. *La Documentation Catholique*, 1967, Col. 1153.⁵
5. Cf. Joelle LeMorzellec, *La question de Jérusalem devant l’Organisation des Nations Unies*, Bruylant, Bruxelles, 1979, p.399.
6. Rapport Thalmann, Document 8/8146
7. *Resti Gerusalemme Citta di Dio*, Allocuzione del S. Padre Paolo VI, 26 Giugno 1967
8. Mgr, Giovannetti, Note sur Jérusalem et les Lieux Saints, 24 juin 1967, V. Collin B., *Le problème juridique des Lieux Saints*, Paris, Sirey, 1956,
9. Ferrari, *op.cit.*, p.195.
10. Allocution de Paul VI au Sacré Collège du 22 décembre 1967
11. Joelle le Morzellec, *La Question de Jérusalem devant l’Organisation des Nations Unies*, Bruylant, Bruxelles, 1979, page 398 – 403.
12. F.A. Jabber, *International documents on Palestine 1967*, Beyrouth, The Institute of Palestine Studies, 1970, p.120.
13. Allocution de Paul VI au Sacré Collège, 24 juin 1971
14. Giovanni Rulli, *Lo Stato d’Israele*, La Civiltà Cattolica, Bologna, 1998, page 504
15. Sergio I Minerbi, “Le Saint Siège les Juifs et l’Etat d’Israël,” *Israël en Israël, Outre-Terre*, Eirès, 2004, page 347.
16. P. Giovanni Caprile, *La Civiltà Cattolica* numéro 3376, 16 février, 1991. Voir Rulli, *op. cit.* page 509
17. Rulli *op.cit.*, p.453

18. n: Sergio Mineri, *JP II and the Jews*, Institute of WJC, March 2000, Jerusalem

19. www.oikoumene.org : "The WCC brings together 349 churches, denominations and church fellowships in more than 110 countries and territories throughout the world, representing over 560 million Christians and including most of the world's Orthodox churches, scores of Anglican, Baptist, Lutheran, Methodist and Reformed churches, as well as many United and Independent churches. While the bulk of the WCC's founding churches were European and North American, today most member churches are in Africa, Asia, the Caribbean, Latin America, the Middle East and the Pacific."

20. Dumper, Michael, *The Politics of Sacred Space: The Old City of Jerusalem in the Middle East Conflict*, Lynne Reiner Publishers, 2002, page 121.